

Entretien avec Rajesh Jeetah, ministre de la Santé et de la Qualité de la vie : « Maurice a une population très malade »



Raj JUGERNAUTH | 20/07/2009 - L'express-dimanche

« Nous avons déjà commencé des campagnes de prévention et nous avons utilisé la loi pour freiner la consommation de cigarette et d'alcool. Les Mauriciens dépensent Rs 13 milliards annuellement en cigarettes et alcool. C'est inadmissible, car cela indique que nous sommes parmi les plus gros consommateurs d'alcool et de tabac au monde. Nous avons adopté des lois sévères pour résoudre ce problème ».

le mauricien

20 fev 2009

TABAC/ ALCOOL Interdits dans les lieux publics

Jeetah fait appel aux autorités religieuses

Une amende ne dépassant pas Rs 10 000 et une peine d'emprisonnement n'excédant pas 12 mois : c'est ce qu'encourent les propriétaires ou personnes qui ne prennent pas des mesures pour cesser de fumer et de boire des boissons alcoolisées dans les lieux publics, à l'exception des plages. Le ministre de la Santé, Rajesh Jeetah, a appelé hier les autorités religieuses du pays à sensibiliser la population en vue de l'entrée en vigueur le 1er mars du *Public Health (Restrictions on Tobacco Products) Regulations 2008*.

Le ministère de la Santé a entériné un plan d'action sur le contrôle du tabagisme pour la période 2009 à 2012. Selon les règlements de Santé publique qu'il a ratifiés, les publicités sur les cigarettes sont interdites, de même que les promotions et parrainages des produits de l'industrie du tabac. Ces produits ne seront visibles que dans les vitrines des boutiques *Duty Free* et ne pourront pas faire l'objet d'offres promotionnelles de gratuité. Réduire la dépendance du tabac, provoquer l'arrêt du tabac chez les fumeurs et réduire l'exposition de la population à la fumée de cigarettes sont les objectifs du Gouvernement. D'autres règlements ayant trait aux emballages entreront en vigueur le 1er juin 2009. Les cigarettes seront vendues en paquet de 20 uniquement, des avertissements seront imprimés sur une plus grande surface de la boîte. Celle-ci devra comporter le nom du pays producteur et celui du pays de vente. Aucune mention " *mild* ", " *low tar* ", " *light* " ne seront autorisées.

Le ministère de la Santé prendra des mesures pour décourager les Mauriciens de fumer. Elles sont notamment une campagne d'information et d'éducation de la population, la constitution d'instances pouvant contribuer à l'arrêt du tabac chez les fumeurs, la recherche, le *monotoring* et une augmentation du prix des cigarettes. S'adressant aux religieux, hier, le ministre de la Santé a exposé les risques liés au tabagisme : le tabagisme tue davantage que le Sida, la tuberculose, la malaria, les drogues, les accidents de la route, les meurtres et les suicides. La fumée de cigarette contient 4 000 produits chimiques toxiques dont 50% provoquent un cancer ; 90% des cancers du poumon sont causés par le tabac. Selon les estimations du ministère de la Santé, 1000 décès sont dus chaque année à Maurice au tabagisme ; parmi les fumeurs mauriciens, 35,9% des hommes sont fumeurs, 5,1% des femmes et 14,8% des jeunes de 13 à 15 ans. En 2008, 1 089 989 000 unités de cigarettes ont été importées.

Le ministre de la Santé a relevé que 40,3% des hospitalisations à l'établissement psychiatrique de Brown-Séquard sont dus à la consommation excessive d'alcool. Ce chiffre a connu une baisse entre 1998 et 2006 suite à la décentralisation des services psychiatriques. M. Jeetha, ministre de la Santé, a expliqué hier aux représentants religieux que l'alcool est responsable de maladies psychiatriques, dont la dépression, le suicide et la psychose alcoolique. En 1998, 52% hospitalisations découlaient de maladies liées à l'alcool. Alors que, 35% des admissions dans les *wards* médicaux, chirurgicaux et orthopédiques des hôpitaux régionaux sont attribuables à la consommation d'alcool.

Le ministre de la Santé a fait part aux hommes religieux des risques associés à l'alcool : accidents fatals, cancer de la bouche et de l'estomac, **syndrome foetal alcoolique** chez la femme enceinte, cirrhose du foie, pancréatite (inflammation du pancréas), hépatite, impuissance sexuelle, convulsions, *delirium tremens*, troubles de la mémoire, démence, neuropathie périphérique. Violence domestique, *child abuse* divorce, meurtre, viol, absentéisme, perte d'emploi, retards au travail sont autant de conséquences de la consommation excessive d'alcool.

Selon le ministère de la Santé, 58% des hommes mauriciens de plus de 20 ans sont buveurs et **28% des femmes de plus de 20 ans**. Alors que **19,1% des hommes et 1,9% des femmes boivent excessivement**. Des chefs religieux se sont prononcés pour une coopération entre les autorités gouvernementales et les organisations religieuses en vue d'actions concrètes.